

Mission habitats précaires et logements transitoires

REF : MISSIONSO2014003

Signataire : Anaïs SOUVAY

Séance du Conseil Municipal du 25 /09/2014

RAPPORTEUR : Marc RUER / Claudine PEJOUX

OBJET : Signature d'une convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93), concernant la gestion de la structure de logements transitoires sis 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers

EXPOSE :

Depuis 2007, la ville d'Aubervilliers s'était engagée, accompagnée par l'Etat et la Région Ile-de-France, pour la mise en œuvre de politiques pionnières en direction de la population Rom issue des bidonvilles installés sur son territoire. Ainsi, le site du 52 Saint-Denis à accueilli le premier village d'insertion Rom. Conformément à ses objectifs initiaux, ce village à permis l'insertion d'une vingtaine de ménages Roms grâce à un accompagnement global et un réseau de partenaires (scolarisation, formation, accès aux droits, régularisations des situations administratives, construction de parcours résidentiels et vers l'emploi) dans le cadre d'une Maîtrise d'Ouvre Urbaine et Sociale.

Dès le début, ce dispositif expérimental innovant avait été conçu comme transitoire et voué à évoluer. Dorénavant, celui-ci aura vocation à accueillir à la fois des ménages issus de bidonvilles, et des ménages issus de l'habitat indigne.

La population concernée par cet hébergement temporaire relèvera des priorités suivantes :

- sortie d'habitat insalubre pour des couples avec enfants sur des périodes courtes :notamment par nécessité d'évacuation pour des travaux suite à des périls ou pour la réalisation de travaux liés à l'insalubrité ou à la présence de plomb.
- besoin de relogement identifiés, dans le cadre des PRU : solutions adaptées pour des familles en fonction de leurs problématiques sociales : familles monoparentales, grandes familles ou personnes isolées sans soutien familial.
- situation d'errance et d'urgence sociale : besoin en hébergement temporaire dans le cadre des expulsions, femmes victimes de violences, ruptures d'hébergement...

Les conventions conclues entre la ville et l'ALJ 93 au titre de l'exercice 2013 ont expirées le 31 décembre 2013. L'une porte sur l'accompagnement social des ménages et l'autre sur la gestion du site en lui-même. L'accompagnement social et l'accompagnement vers le relogement étant assurés dans le cadre d'une MOUS contractualisée entre l'Etat et la Ville d'Aubervilliers, l'ALJ93 interviendra pour une mission de coordination et de gestion locative du site. Dans le cadre de cette mission de coordination et de gestion locative du site, une nouvelle convention est établie, entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune (ALJ) 93 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune (ALJ) 93.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
M. PLEE Eric,	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale de la Solidarité / Pôle de l'Action Sociale et de l'Autonomie

Mission habitats précaires et hébergements transitoires

REF : MISSIONSO2014003

Signataire : Anaïs SOUVAY

OBJET :Signature d'une convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93), concernant la gestion de la structure de logements transitoires sis 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,A l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2000-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt de soutenir l'activité de coordination du site d'habitat adapté assurée par l'Association Logement Jeune (ALJ) 93.

A l'Unanimité

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune (ALJ) 93, relatif aux modalités de coordination d'un site d'habitat adapté, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ce projet de convention, entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune (ALJ) 93, pour l'année 2013.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus en section de fonctionnement du budget 2013 sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	code action	code dispositif
505	011	6188	523		

L'adjoint délégué

Danielle MARINO



Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014



L'adjoint délégué

Danielle MARINO